



2014-10  
231

## 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 13 octobre 2014 à 20h00.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Michel Flamand      Siège # 4 Carole Dubois

Siège # 2 Bruno Montminy      Siège # 5 Jessy Grondin

Siège # 3 Patricia St-Hilaire      Siège # 6 Claude Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

## 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jessy Grondin, et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## 02 - MOT DU MAIRE

M. le Maire indique qu'il n'a toujours pas reçu de nouvelles pour l'évaluation des Fleurons. Il informe aussi le public à l'effet qu'il y aura une présentation le 15 octobre à 19:30 auprès des membres du Conseil en sujet du comité Aînés & Familles pour le dépôt du rapport d'étape et que, par la suite, selon les résultats il y aura adoption à une prochaine séance du Conseil municipal.

M. le Maire avise aussi les gens à l'effet que selon l'article 966 du Code Municipal, à la séance du 10 novembre, le "Mot du Maire" sera inscrit à la séance du Conseil. Dans cette allocution, M. le Maire indiquera l'état des finances de la Municipalité ainsi que divers sujets concernant notre

territoire. La transcription sera incluse au journal "Le Courant" de décembre.

### **03 - MOT DE LA DIRECTRICE**

### **04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme Lorraine Morin s'interroge à l'effet de savoir si pour les demandes de dérogation mineure, la personne qui soumet la demande doit être propriétaire de l'immeuble officiellement lors de la requête. Nous ne pouvons répondre séance tenante, une vérification sera produite et transmis à la prochaine séance.

Mme Lorraine Morin s'interroge à l'effet de la rigueur en accordant les permis de type PIIA et plus particulièrement pour le permis en sujet du 254, rue Hamel. M. le Maire lui explique que le comité CCU a étudié la demande et recommande au Conseil de l'adopter en ayant pris soin de bien suivre les règles établis et en tenant compte du terrain qui est particulier. Une copie du plan d'implantation est aussi montrée à Mme Morin pour qu'elle comprenne bien la situation.

Mme Lorraine Morin s'interroge sur le suivi d'une plainte qu'elle a produite pour les aboiements de chien dans son secteur. Mme Claudine Fontaine lui a donné un suivi téléphonique au dossier. M. le Maire lui indique que nous continuons selon les règles pour que le dossier soit régularisé.

2014-10  
232

### **05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**02 - MOT DU MAIRE**

**03 - MOT DE LA DIRECTRICE**

**04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**06.01** - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014

**07 - FINANCES**

**07.01** - Comptes à payer

**08 - URBANISME**

**08.01** - Adoption du règlement 481-14 pour les usages conditionnels

**08.02** - Dérogations mineures - 254, rue Hamel

**08.03** - Permis PIIA - 254, rue Hamel

**08.04** - Dérogation mineure - Correction de l'implantation d'une

écurie

**08.05** - Dérogation mineure - 210, rue Hamel

**08.06** - Avis de motion - Modification au règlement 363-08

**08.07** - Appui à une demande d'autorisation à la CPTAQ pour le lot  
5 323 648

**09 - LOISIRS**

**09.01** - Compresseur #1 - Ré usinage

**10 - INFRASTRUCTURES**

**10.01** - Avis de motion - Règlement 483-14 / Circulation des  
véhicules hors route sur certains chemins de la municipalité

**11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS**

**11.01** - Cession de terrain - 1060, Place Bonne Entente

**11.02** - Entente - Locaux à l'école Etienne Chartier

**12 - RESSOURCES HUMAINES**

**12.01** - Avis de motion - Règlement 482-14 / Traitement des élus

**12.02** - Embauche - Directeur des loisirs

**12.03** - Démission - M. Claude Bougie

**12.04** - Embauche - Programme SEMO

**13 - CONTENTIEUX**

**13.01** - Requête introductive - Groupe Ledor

**14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE**

**14.01** - Publicité dans l'album de finissants de l'école secondaire

Beaurivage

**15 - SÉCURITE CIVILE**

**15.01** - Pas de sujet au dossier

**16 - VARIA**

**17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence,

Il est proposé par M Jessy Grondin, et résolu à l'unanimité d'adopter  
l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement,

**06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2014-10  
233**

**06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8  
septembre 2014**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8  
septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins  
48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en  
prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en  
session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Claude Blais

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014,  
tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**07 - FINANCES**

**2014-10  
234**

**07.01 - Comptes à payer**

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois.

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Carole Dubois

De payer les comptes du mois de septembre 2014 répartis ainsi:

77 807.67 \$ pour factures payées par chèque;

31 067.19 \$ pour dépenses incompressibles payées par liens électroniques;

203 076.10 \$ pour dépenses incompressibles payées par chèque;

66 783.48 \$ versé en salaires au cours du mois de septembre 2014.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**08 - URBANISME**

**2014-10  
235**

**08.01 - Adoption du règlement 481-14 pour les usages conditionnels**

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Claude Blais

D'adopter le règlement 481-14 sur les usages conditionnels qui abroge le règlement 438-11 pour se conformer aux exigences du MAMOT.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2014-10  
236**

**08.02 - Dérogations mineures - 254, rue Hamel**

Considérant que, deux demandes de dérogation mineure ont été produites pour le lot 4 858 749 situé au 254, rue Hamel;

Considérant que, la première demande vise à permettre l'implantation d'une haie en cour avant d'une hauteur de 2, 4 mètres parce que le terrain est de forme irrégulière et qu'il ne possède pas de cour arrière pour créer de l'intimité aux occupants de l'immeuble;

Considérant que, la deuxième demande vis à permettre l'implantation d'une résidence sur le lot 4 858 749 avec une marge de recul de 5,0 mètres au lieu du 7,0 mètres normalement exigé;

Considérant que, les deux requêtes de dérogation mineure ne causent aucun préjudice aux voisins;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, le Conseil municipal accepte la recommandation du CCU pour les deux dérogations mineures pour le lot 4 858 749 situé au 254, rue Hamel.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2014-10  
237**

**08.03 - Permis PIIA - 254, rue Hamel**

Attendu que, la municipalité a reçu la demande de permis 2014-200 pour la construction d'une résidence principale sur le lot 4 858 749 situé au 254, rue Hamel;

Attendu que, cette demande de construction est située dans le secteur du Lac Boréal, soit une zone où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale (PIIA), tel que décrit dans le règlement 472-14;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, le Conseil municipal autorise les travaux suite aux recommandations du CCU tel que demandé au permis 2014-200.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2014-10  
238**

**08.04 - Dérogation mineure - Correction de l'implantation d'une écurie**

Considérant que, une demande de dérogation mineure a été produite pour le lot 3 838 811, situé dans le rang Bras Sud;

Considérant que, la requête vise à régulariser la marge de recul avant suite à une erreur d'implantation lors de la construction de l'écurie sous le permis 0333-1999;

Considérant que, l'écurie est située à 8,79 mètres au lieu du 9 mètres normalement requis;

Considérant que, cette demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, le Conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure au lot 3 838 811 tel que la recommandation du CCU.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2014-10  
239**

**08.05 - Dérogation mineure - 210, rue Hamel**

Considérant que, une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 3 840 591 situé au 210, rue Hamel;

Considérant que, la requête vise à permettre la construction d'une résidence avec une marge de recul de 1,5 mètre au lieu du 2,0 mètres normalement requis;

Considérant que, sur cet immeuble, il existe déjà un garage et qu'il doit y

avoir un minimum de 2,0 mètres entre les deux bâtiments;

Considérant que, cette demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, le Conseil municipal autorise la présente demande pour le lot 3 840 591 tel que recommandé par le CCU.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

#### **08.06 - Avis de motion - Modification au règlement 363-08**

Avis de motion est donné par M. Michel Flamand

Que le règlement 363-08 soit amendé par le règlement 484-14

Et, le modifier pour inclure

a) Le lot 5 579 010

b) Le lot 3 840 638

c) Entreposage dans des remorques amovibles (Trailer de van)

**2014-10  
240**

#### **08.07 - Appui à une demande d'autorisation à la CPTAQ pour le lot 5 323 648**

Attendu que, une demande d'autorisation pour une utilisation autre que agricole et une aliénation est déposée pour une portion du lot 5 323 648.

Attendu que, la lisière visée est contiguë à l'emplacement résidentiel bénéficiant de droits acquis et son aliénation n'affecterait pas le potentiel agricole de ce lot et des lots voisins,

Attendu que, le lot 5 323 648 ne peut pas être utilisé à des fins d'agriculture;

Attendu que, l'autorisation qui peut être accordée n'entraîne aucune conséquence durable sur les possibilités d'utilisation et le développement d'activités agricoles du lot visé et des lots avoisinants car la demande vise un agrandissement à des fins résidentielles;

Attendu que, la demande ne comporte aucun élément susceptible d'amplifier les contraintes et effets résultant de l'application des lois relatives à la protection de l'environnement;

Attendu que, la partie de lot visée par la demande est le seul endroit disponible pour répondre aux besoins du demandeur;

Attendu que, la demande vise à obtenir une meilleure organisation des lieux en permettant au demandeur d'avoir un accès au chemin public de la route 269 conforme à la loi;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Michel Flamand

Que, le Conseil municipal appuie la présente demande qui sera présentée à la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **09 - LOISIRS**

**2014-10  
241**

### **09.01 - Compresseur #1 - Ré usinage**

Considérant que, le Conseil municipal a été informé des intentions de l'administration en sujet de la réparation et de la mise en place d'un nouveau système pour le compresseur #1 de l'aréna par courriel le 29 septembre dernier;

Considérant que, nous devons pour maintenir les services de l'aréna réparer le compresseur #1;

Considérant que, nous avons une estimation des travaux pour un montant de 11 395 \$ avant toutes taxes applicables;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, le Conseil municipal autorise la réfection du compresseur #1 et que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02.701.32.526

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **10 - INFRASTRUCTURES**

### **10.01 - Avis de motion - Règlement 483-14 / Circulation des véhicules hors route sur certains chemins de la municipalité**

Avis de motion est donné par M. Jessy Grondin

Pour abroger le règlement 300-01-08 relatif à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux et le remplacer par le règlement 483-14 à une séance subséquente.

Les motifs du changement sont d'inclure pour les besoins du MTQ, certaines routes qui n'étaient pas inscrite à l'ancien règlement autant sur la forme que sur les plans transmis au Ministère.

Avant de procéder aux changements nécessaires pour se conformer aux besoins du MTQ, nous procéderons à une vérification avec les intervenants au dossier, soit le Club des 3 & 4 Roues de Lotbinière et les propriétaires de terrains qui autorisaient le passage antérieurement. Un compte rendu sera transmis au Conseil municipal pour mieux le diriger dans ses décisions en ce sujet.

## **11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS**

**2014-10  
242**

### **11.01 - Cession de terrain - 1060, Place Bonne Entente**

Attendu que le lot 3 839 722 n'est plus constructible pour des causes de zones inondables;

Attendu que la Sécurité civile indemniserà les propriétaires concernés suite à la démolition de leur immeuble;

Attendu que la Sécurité civile ne souhaite pas devenir propriétaire dudit immeuble et demande à ce que ce soit la municipalité qui en soit le propriétaire;

Attendu que les propriétaires concernés souhaitent céder leur immeuble à la municipalité, soit l'immeuble sis au 1060, Place Bonne-Entente;

Attendu que la municipalité n'a pas l'intention d'assumer quelconque frais relativement à la rue privée de Place Bonne-Entente, notamment des frais d'entretien ou de réparation puisque l'utilisation prévue, si nous ne vendons pas l'immeuble sera de le végétaliser à titre de milieu humide et que de ce fait, nous n'aurons pas à accéder dans le secteur de Place Bonne Entente;

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Michel Flamand

Que la municipalité acquière le lot 3 839 722 portant le matricule 4148-29-9825 lorsque, suite à la vérification de la municipalité sur les lieux, la démolition et la disposition de l'immeuble seront complétées et que l'ensemble des titres et des dettes seront régularisées par les propriétaires lors de la transaction auprès du notaire;

Que la municipalité, suite à l'acquisition, procédera à la mise en vente de l'immeuble immédiatement;

Que le maire et la secrétaire-trésorière de la municipalité soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'acte notarié à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

### **11.02 - Entente - Locaux à l'école Etienne Chartier**

Reporter à une séance ultérieure

## **12 - RESSOURCES HUMAINES**

### **12.01 - Avis de motion - Règlement 482-14 / Traitement des élus**

Avis de motion est donné par M. Bruno Montminy

Pour abroger le règlement 405-10 relatif au traitement des élus municipaux et le remplacer par le règlement 482-14 à une séance subséquente.

Les motifs du changement sont un processus qui doit être reconduit chaque année dans le la loi chapitre T-11.001 sur le traitement des élus

municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2014-10  
243**

**12.02 - Embauche - Directeur des loisirs**

Attendu que, nous avons procédé à une mise en candidature en septembre 2014 pour le poste de Directeur des Loisirs;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Carole Dubois

Que, le Conseil municipal accepte la candidature de M. Olivier Morin tel que recommandé par le comité de sélection;

Que, le Conseil municipal autorise le taux salarial et les conditions de travail tel que recommandé par le comité de sélection;

Que, M. Olivier Morin est en probation pour une période d'une année et que à la satisfaction du Conseil, son statut soit permanent auprès de l'organisation.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2014-10  
244**

**12.03 - Démission - M. Claude Bougie**

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par Mme Carole Dubois

Que, le Conseil municipal prend acte de la démission de M. Claude Bougie au poste de préposé aux espaces fleuris;

Que, le Conseil municipal souhaite remercier M. Bougie pour la rigueur qu'il a déployé durant la saison estivale pour améliorer nos parcs et terrains.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2014-10  
245**

**12.04 - Embauche - Programme SEMO**

Attendu que, nous avons la possibilité d'engager une ressource subventionnée par un programme d'Emploi Québec à l'automne 2014 principalement pour le secteur administratif (Aide à tous les services de la municipalité);

Attendu que, Mme Suzanne Chartrand a débuté une période d'essai le 16 septembre dernier et rencontre les exigences du poste;

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

De procéder à l'embauche de Mme Suzanne Chartrand à raison de 28 heures semaine sous condition de recevoir une accessibilité aux subventions dans le cadre des programmes d'Emploi Québec

Mme Suzanne Chartrand pourra être renouvelé par contrat chaque année, à la date d'engagement, et un suivi est piloté par Mme Isabelle Paré du SEMO.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

### **13 - CONTENTIEUX**

**2014-10  
246**

#### **13.01 - Requête introductive - Groupe Ledor**

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Jessy Grondin

Le Conseil municipal prend acte de la requête introductive du Groupe Ledor pour une réclamation de dommages en sujet du 1060, Place Bonne Entente;

La directrice générale signifie au Conseil municipal que cette requête, sous forme de réclamations, a déjà été rejetée le 9 septembre 2014 par le dossier MMQP-03-033035.9 de la MMQ Assurances.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

### **14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE**

**2014-10  
247**

#### **14.01 - Publicité dans l'album de finissants de l'école secondaire Beaurivage**

Attendu que, le Conseil municipal de Saint-Gilles est conscient de l'importance d'obtenir un diplôme d'études secondaires;

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par Mme Carole Dubois

De participer à la campagne de financement des élèves du cinquième secondaire de l'école Beaurivage en achetant une publicité (promotion) et souhaite féliciter la cohorte 2014-2015;

D'imputer la dépense forfaitaire de 80\$ et taxes si applicables au 02.130.00.340

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

### **15 - SÉCURITE CIVILE**

#### **15.01 - Pas de sujet au dossier**

### **16 - VARIA**

Inscrire les éléments du varia ici.

### **17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme Lorraine Morin s'interroge sur les frais de 2.50\$ pour avoir reçu des documents par la poste. M. le Maire lui indique que nous sommes à produire un règlement permettant de bien distinguer les divers frais de la municipalité et que, somme toute, le montant a déjà été expliqué à une séance précédente. Mme Morin souhaite avoir la possibilité de ne pas avoir de frais en se présentant, en personne, au bureau municipal pour

consulter les documents nécessaires à ses interrogations diverses. M. le Maire lui signifie que nous étudierons une méthode de travail pour ses requêtes diverses et que nous l'informerons du suivi.

M. Denis Bourgault s'interroge sur les marges de recul permise dans le cas du 254, rue Hamel en précisant ses doléances pour les permissions déjà émises aux jumelés situés derrière son immeuble et les aléas qu'il subit à cause de la proximité du voisinage. M. le Maire lui indique qu'il existe un règlement sur les nuisances permettant à la Sureté du Québec d'agir lorsque cela est nécessaire.

**2014-10  
248**

## **18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20:48

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

---

Robert Samson, maire

---

Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière